

Infrastructures et développement

Développer nos synergies aussi vers le sud...

Le Président du Conseil général de la Côte d'Or, François SAUVADET, a contacté son homologue Bruno SIDO afin d'étudier les synergies à développer par nos deux départements...

AREVA y investit la bagatelle de 175 millions d'€ sur les deux années. Le CEA, quant à lui, se propose d'investir 220 millions d'€ à Valduc.

N'oublions pas non plus que le port autonome de Marseille vient de prendre 10% du capital du technoport de Pagny, ce qui place ainsi le trimodal à un jet de flèche de Chalindrey, et qu'on parle de la fusion des universités de Dijon et de Besançon qui, en 2011, seront reliées en 30 mn par le TGV...

Comment ne pas tenir compte également de la réalisation en 2014 de la super clinique de Valmy à Dijon Nord (440 lits et une cinquantaine de cabinets libéraux). Nous ne pouvons, par ailleurs, être totalement insensibles au choix de SEB de regrouper son département culinaire sur Is et Selongey, et si nous n'avons pu battre les bourguignons sur le regroupement « plastique » à Langres, la Saône et Loire nous a ravi le polonais MORPOL (exit le saumon !).

Il est interdit aux décideurs haut-marnais d'ignorer tout cela.



Une première réunion avec les conseillers généraux de la partie méridionale a déjà pointé les convergences d'intérêt. Mais cet exercice nous ouvre aussi d'autres horizons sur la Bourgogne, qui sera demain sur la Route Centre Europe Atlantique (autoroute ou non?), au cœur d'une étoile TGV (Mulhouse, Paris, Lyon) avec une gare nouvelle au nord de Dijon (Porte Neuve) et avec un aller-retour journalier pour Roissy, avec liaison vers Caen et Cherbourg. Le Pôle Nucléaire de Bourgogne (PNB) vient d'ouvrir à Chalon-sur-Saône, avec le Président TANAKA.

Le parc national prospère...

L'association des élus des communes du Parc « Entre Champagne et Bourgogne », co-présidée par notre collègue Philippe FREQUELIN, acquiert progressivement ses lettres de noblesse. Les travaux d'élaboration de la Charte et, corrélativement, la recherche d'un périmètre pertinent seront les prochaines étapes de ce défi qui dépasse largement les deux départements concernés.



François FILLON annonce la création du Parc National « Entre Champagne et Bourgogne » devant la presse nationale. Arc en Barrois, le 27 juillet.

Le fer souffre et les hommes aussi...

Après une alerte brutale à Chalindrey, le politique a pu jouer de ses effets et conjuguer heureusement la mobilisation salariale et locale.



L'essentiel est sauvé, mais chacun sent que la visibilité est limitée. Il convient d'inscrire rapidement les acquis actuels et l'évolution dans la recherche de solutions nouvelles en lien avec la reconversion et les pistes d'avenir, dans un contexte géographique élargi. Le temps presse, car les Saint-Bernard et autres habitués du sacerdoce semblent s'essouffler...

Quand les sénateurs confortent la ressource GIP

Par un soir de décembre, un amendement conjugué SIDO-LONGUET-BIWERGUENÉ, est venu « relever les coefficients des trois taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base », afin d'augmenter de 20 à 30 millions les moyens dont disposent les groupements d'intérêt public de la Meuse et de la Haute-Marne.



Un coup de pouce certain pour le développement du secteur nord haut-marnais, mais aussi de tous les projets économiques haut-marnais.



Visite du Président SARKOZY à Saint-Dizier. 20 octobre 2009

Congrès et présence nationale

- **Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) le 1^{er} octobre à Chambéry.** J'y ai participé au forum sur la fiscalité locale et la réforme de la TP, avec Yves FREVILLE (ancien Sénateur, spécialiste de fiscalité), Charles-Eric LEMAIGNEN (invité avec Michel CHARASSE au congrès des Maires de la Haute-Marne 2009) et Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur.
- **Congrès départemental des Maires de l'Oise, le 17 octobre.** J'ai dirigé l'atelier «réforme de la TP» et participé aux débats à la tribune aux côtés d'Eric WOERTH, Ministre du Budget.
- **Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), le 24 octobre à Baume les Dames.** J'ai débattu sur la réforme fiscale et sur celle des collectivités locales avec Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, et Yves KRATTINGER, Sénateur de la Haute-Saône.
- **Congrès des Maires de France, les 17 et 18 novembre à Paris.**



Remise des Médailles d'Honneur Régionales, Départementales et Communales à Arlette Colson, Jean-Claude Leroy, Guy Lacomble, Jean-Bernard Laiolo et Jean Bozek, le 11 septembre à Eurville-Bienville.

A votre rencontre...



Inauguration des travaux de l'église de Choiseul, le 18 septembre, avec Patrick Parisel, Luc Chatel et Marie-Claire Montchablon



Première inauguration du Ministre de l'Education Nationale, Luc Chatel : le Groupe scolaire de Prauthoy, le 23 octobre, avec Laurent Prévost, Alexandre Steyer (Recteur), Sophie Delong, Bruno Sido et Sylvain Della-Casa.

POUR ME JOINDRE

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

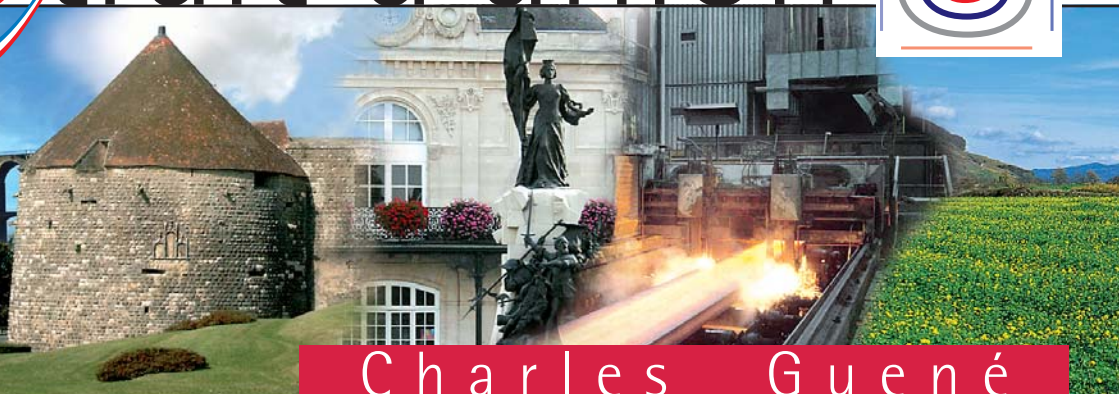
→ **Assistants à Chaumont**
Marie LAGLER
et Marie-Christine SIMONNET
10, rue du Dr Michel
52000 Chaumont
Tél. 03 25 31 90 50
Fax 03 25 32 10 59
charlesguene@wanadoo.fr

→ **Assistant à Paris**
Philippe HOUBRON
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 34 32 60
Fax 01 42 34 41 90
c.guene@senat.fr

BLOG :

<http://charlesguene.unblog.fr/>

Trait d'union
Directeur de la publication : Charles Guené
Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Photos : IPC sauf mention
Dépôt légal : 180108.641



Charles Guené
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

SOMMAIRE

Éditorial	1
Vers la Contribution Economique Territoriale (CET) ou chronique d'une réforme fiscale	2
Travaux parlementaires	3/4
- Réforme de la taxe professionnelle	
- Projet de loi de finance pour 2010	
- Mes interventions dans l'hémicycle sur la taxe professionnelle et sur la loi de finances	
Infrastructures et développement	5
- Développer nos synergies aussi vers le sud...	
- Le parc national prospère...	
- Le fer souffre et les hommes aussi...	
- Quand les sénateurs confortent la ressource GIP	
Congrès et présence nationale	6
Pour me joindre	6

éditorial

Faire bouger les lignes...

Le propre du politique consiste à forger le présent et à incliner l'avenir. Rarement, les parlementaires n'ont eu si belle opportunité d'y contribuer qu'à l'occasion des réformes des collectivités territoriales et de la fiscalité locale. Mais je n'aurais jamais pensé que ce put être aussi difficile, non pas au plan technique car la formation et l'expérience s'en accommodent assez bien, mais au niveau des obstacles immatériels au bon sens et à la modernité.

Le conservatisme est sans doute le plus redoutable, parce qu'on ne peut rien lui opposer de logique. Vient ensuite le débat politique, qui peut quelquefois se confondre avec le premier. Lorsqu'ils sont de mauvaise foi, il suffit de traiter tous deux par le fait majoritaire. Lorsque le second est bien inspiré, il faut veiller à en conserver l'essentiel, dans le respect de la diversité.

J'ai, cependant, rencontré une difficulté majeure contre laquelle nous nous sommes retrouvés fort peu à réagir, et cela dans l'approche du partage des ressources. Les trois quarts de la richesse produite sont, en effet, concentrés en Ile de France et dans le Rhône. Aussi, ai-je pu constater que les élus qui en sont issus en sont parfaitement conscients et se sont organisés pour conserver ce monopole, en réduisant immédiatement les effets de tout mécanisme de péréquation.

En revanche, curieusement, vous ne pouvez mobiliser les élus des autres territoires, car issus de villes ou de terroirs privilégiés, ils s'estiment souvent « riches » et font cause commune avec les premiers « larrons »...

Dans ce premier temps, nous sommes quelques uns, au Sénat, à avoir « sauvé les meubles » pour les Départements (et les Régions, dont personne ne se souciait) et j'en suis particulièrement fier.

Nous allons disposer maintenant de deux courtes années afin de mettre en place une véritable péréquation pour le « bloc communal ». Ce sera un combat vital pour la ruralité. Soyez sûrs que je mettrai toute mon expérience et toute ma passion pour en faire bouger les lignes.

Bonne année à toutes et à tous !



Vers la Contribution Economique Territoriale (CET) ou chronique d'une réforme fiscale

En attendant de vous fournir des fiches pratiques sur la réforme de la TP, je reviens au déroulé peu banal d'un feuilleton que la presse généraliste ne vous révélera pas.

En juillet dernier, je vous informais de la genèse de la réforme, car il est toujours bon d'avoir à l'esprit les perspectives de toute évolution. Vinrent ensuite, durant ces huit derniers mois, deux étapes importantes : la consultation des acteurs, puis la bataille parlementaire acte I (elles seront suivies en 2010 et 2011, de deux autres que nous ne pouvons ici anticiper, mais seulement annoncer).

Le gouvernement avait élaboré, début 2009, un avant projet qui réformait totalement la fiscalité dans une optique très fortement péréquatrice, et qui substituait à une autonomie fiscale, l'autonomie financière prévue par la Constitution. Seuls bénéficiaient de la nouvelle TP à taux unique, les Départements et les Régions. Sa répartition était mutualisée à l'échelon national selon des critères physiques, et son importance au sein des impôts locaux était réduite de plus d'un tiers. Elle passait de 28 à 16,5 milliards. Le bloc communal n'en percevait plus que la part foncière (5,5 milliards sur 16,5). Cette réduction était compensée par des transferts d'impôts, jusque là conservés par l'Etat, par le « glissement » des anciens impôts locaux (les 3 vieilles collectées par les autres niveaux) vers le bloc communal, ainsi que par 4 milliards de compensations budgétaires. Le but était de restituer à chaque niveau ses ressources actuelles, mais ensuite sur 20 années, à raison de 5% l'an, de gommer la garantie ainsi établie et de mettre en place une nouvelle répartition des richesses, mutualisées et ne reposant pas essentiellement sur la seule taxe professionnelle.

On comprendra aisément que le fait de réduire le critère le plus important de richesse, la TP, de 11,5 milliards (sur un total de 28) sur des ressources globales affectées aux collectivités d'un montant de 62 milliards, venait bouleverser la donne, et surtout « réduire les différences ».

Les représentants des associations d'élus, dont les techniciens et une bonne part des élus sont très franciliens ou issus de territoires riches, ont très tôt réagi pour faire effacer la péréquation sur 20 ans. C'est ainsi que la garantie des ressources a été figée dans le projet de loi soumis au Parlement, avec pour souhait non avoué de mettre en place une péréquation sur les seules

augmentations futures de richesse.

Si le consensus s'est rapidement établi au niveau du barème d'imposition de la valeur ajoutée (VA) proposé aux entreprises (qui voyaient leur TP atténuée de 5 milliards), il n'en fut pas de même pour la répartition des impôts entre collectivités. Il y a eu, à cet égard, accord pour reporter ce débat... devant le Parlement.

C'est dans cet état d'esprit que la discussion fut introduite devant l'Assemblée Nationale, qui procéda à deux altérations majeures du projet de loi : Tout d'abord, elle supprima toute idée de « mutualisation » pour préférer la « territorialisation » (ce qui signifie conserver le lien absolu entre implantation professionnelle et attribution de l'impôt économique), et d'autre part, elle rétablit 20% de la valeur ajoutée au profit du bloc communal (au détriment des Départements qui passaient de 75% à 55%, les Régions restant à 25%).

Le Sénat ne pouvait accepter le texte en l'état. C'est pourquoi il procéda à plusieurs inclinaisons du projet, en réalisant, lui aussi, une réécriture complète du texte, qui prévoyait :

- Le remplacement des 4 milliards de dotation budgétaire par un dégrèvement au titre de la nouvelle cotisation valeur ajoutée, ce qui fit passer la masse de la VA de 11 à 15 milliards (et rétablit par la même une partie du critère richesse, mais neutralisa l'effet progressif du barème).
- L'affectation de 26,5% de valeur ajoutée au bloc communal (au lieu de 20%)
- Le rétablissement de la mutualisation au profit des Départements et des Régions.

Nous aurions pu en rester là, si le 14 décembre, lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) qui devait trancher entre les visions différentes des deux Assemblées, l'opposition n'avait rétabli, en votant en bloc avec l'Assemblée Nationale, la territorialisation pour tous.

Nous ne pouvions l'admettre. Aussi, durant la nuit du 16, avec le Président du groupe UMP Gérard LONGUET, avons-nous mis au point une riposte, qui reçut l'assentiment du Premier Ministre et parvint à être adoptée sous forme d'amendement, lors du vote final le 18 décembre, en termes identiques par les deux Assemblées. Elle valide les points suivants :

- Garantie de ressources pour tous les niveaux, en 2010 et 2011.
- Maintien de 26,5% de la VA pour le bloc communal, sous forme territorialisée, mais avec mutualisation pour les Départements et les Régions avec création simultanément de deux fonds de péréquation.
- Restauration de deux clauses de rendez-vous pour compléter la loi. La première avant le 31/07/2010 sur la base de simulations fournies par le gouvernement avant le 01/06/2010. La seconde, dans les 6 mois suivants la promulgation de la répartition des compétences des collectivités territoriales, afin d'en tirer les conséquences fiscales...

On comprendra qu'il reste à achever la réforme durant ces deux années, et qu'il faudra rester très vigilant sur l'évolution des textes, mais, et surtout, très persuasif envers nos collègues des territoires ruraux afin de les amener à défendre leurs propres intérêts.

Pour avoir suivi l'ensemble de cette véritable épopée, tant à Bercy, qu'à la Commission des finances du Sénat, et lors de la Commission Mixte Paritaire, j'ai pu incliner les textes vers une plus grande appréhension de notre ruralité. Je ferai le maximum pour conserver une place déterminante dans la réflexion et les travaux qui suivront, afin de faire bouger plus loin encore les lignes au profit des territoires ruraux.

Charles Guené

Travaux parlementaires

Réforme de la taxe professionnelle

Etroitement impliqué dans le débat sur la réforme de la taxe professionnelle

J'ai fait partie des 6 parlementaires **désignés pour le suivi de la concertation entre les associations d'élus**, le Médef et le Ministère des Finances. (Réunions les 10 avril, 27 mai, 16 juin et 13 octobre)

Je viens d'être désigné par le Premier Ministre pour suivre la mise en place de la réforme, en collaboration avec mon collègue François-Noël BUFFET et les députés Marc LAFFINEUR et Olivier CARRÉ. **Cette mission** consistera à **assurer la continuité du dialogue entre le Gouvernement et le Parlement**, le suivi des textes, et des simulations.

ce qu'il faut retenir

Les variations majeures (en milliards d'€)

Pour l'ensemble du « bloc communal » (communes + EPCI)

	avant la réforme	après la réforme	
- taxe d'habitation	10	14,75	(ajout de la part Région et Département)
- taxe foncière sur les propriétés bâties	12	12 (*)	(*) à préciser
- taxe professionnelle	16,5	0	
- cotisation foncière entreprises	0	4,5	
- cotisation sur la VA des entreprises	0	4	
ressources nouvelles :			
- IFER (éolien, transformateurs...)	0	0,75	
- TASCOC (taxe sur les surfaces commerciales)	0	0,6	
- supplément divers et compensations	0	1,9	
TOTAUX	38,5	38,5	

NB : Il s'agit d'un équilibre global. Au niveau de chaque commune et de chaque EPCI, il n'y a pas pour autant concordance entre les ressources nouvelles et anciennes. Aussi, suivant que vous disposerez d'un supplément ou d'un manque, vous serez « écrêté » ou percevrez une « garantie » pour équilibrer et garantir vos ressources antérieures. Ces éléments pourront ensuite servir de base à la mise en place d'une péréquation

J'adresse également à chaque maire, avec ce bulletin, la note de synthèse réalisée par la Commission des finances du Sénat et présentant les différentes mesures concrètes découlant de la suppression de la TP.

Désignations

- **Rapporteur pour avis** de la Commission des finances, sur le projet de loi n°60 de **réforme des collectivités territoriales**.
- **Vice-Président de la mission commune d'information sur le traitement des déchets**, avec les sénateurs Dominique BRAYE, Président, Gérard MIQUEL (PS) et Evelyne DIDIER (CRC), Vice-Présidents.
- **Auditeur à la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation**, présidée par mon collègue Alain LAMBERT, ancien Ministre.

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2010

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2010, j'ai présenté ou défendu personnellement plusieurs amendements qui ont été adoptés et concernent :

- L'exonération des taxes sur réseau pour les antennes et l'ADSL réalisés sur les territoires ruraux.
- Le passage du tarif de l'éolien au profit des communes de 2,2 à 8 € le KW.
- La possibilité de bénéficier du FCTVA dans le cadre du plan de relance, même si tous les travaux ne sont pas terminés, pourvu que les ordres aient été envoyés.
- Le renouvellement du dispositif du plan de relance sur FCTVA en 2010, pour les collectivités qui n'avaient pas pu y adhérer en 2009.
- L'autorisation, pour les syndicats, de percevoir les indemnités de catastrophe en lieu et place des communes et EPCI.
- L'application de l'imposition forfaitaire annuelle sur les entreprises de réseaux (IFER) aux entreprises qui disposent d'antennes de télédiffusion et de radiodiffusion.
- Le versement du produit de l'IFER à l'EPCI ou au département sur le territoire duquel est situé la ZDE (Zone de Développement de l'Eolien).
- La compensation de la partie de base de la CET en 2012, à l'issue de la 1^{ère} année de perception en 2011.

Mes interventions dans l'hémicycle sur la taxe professionnelle et sur la loi de finances

A voir sur mon blog dans leur intégralité, texte ou vidéo :

- débat sur les prélèvements obligatoires : 22 octobre
- débat sur les ressources des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle : 19 novembre
- débat sur l'évolution de la dette : 25 novembre
- explication de vote sur l'ensemble de la première partie du PJLF au nom du groupe : 25 novembre
- intervention sur la mission défense dans le cadre du PJLF : 30 novembre
- débat d'orientation sur la réforme des collectivités territoriales (en commission des finances) : 2 décembre



Blog

Dans un souci de proximité et d'interactivité, j'ai créé un blog auquel vous pouvez désormais accéder :

<http://charlesguene.unblog.fr/>

taires - Travaux parlementaires

La réforme territoriale

Après les grands débats intervenus en 2008 et 2009, et les rapports Balladur et Bélot, cette réforme historique, engagée cet hiver, obéit à l'objectif de simplifier notre organisation administrative dont les principes ont été, pour la plupart, définis entre 1880 ! et 1990, afin de renforcer la démocratie locale et redonner de l'attractivité à nos territoires.

Elle s'articule autour de 4 projets de loi :

- le projet de loi n°63 qui a été voté en décembre 2009, et qui établit la **concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux en 2014**.
- le projet de loi n°60 sur la **réforme des collectivités locales**, pour lequel je suis rapporteur pour avis de la **Commission des finances**, et qui sera examiné par les sénateurs en janvier.

Il prévoit de réorganiser les **collectivités autour de 2 axes (Région/Département et Communes /Intercommunalités)**, en achevant l'**intercommunalité**.

Il offre la possibilité de **créer des métropoles**.

Il clarifie les compétences et encadre la pratique des cofinancements.

Il sera suivi de deux autres projets de loi.

- le projet de loi n°62, **instituant des nouvelles modalités d'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des EPCI**.
- le projet de loi n°61, **instituant le conseiller territorial et renforçant la démocratie locale**.

Ces deux derniers textes visent à tirer les conclusions des modifications notées, sur le plan des modes électoraux, et à réviser le statut des élus.

« Cette réforme ne tourne pas le dos à la décentralisation : au contraire, elle stimule l'initiative et les énergies locales. Elle renforce les libertés locales, celles dont Tocqueville disait qu'elles sont « la force des peuples libres ». »

Nicolas SARKOZY, Président de la République

Mon intervention au Sénat lors du débat d'orientation sur la réforme des collectivités territoriales du 2 décembre 2009, en présence de Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, Henri de RAINCOURT, Ministre chargé des relations avec le Parlement, et Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités locales. Extraits : *« Je relève, pour ma part, que ce projet de loi est aujourd'hui nécessaire, la France ayant plus que jamais besoin de favoriser le regroupement de collectivités territoriales sur une base volontaire et de limiter un enchevêtrement inextricable de compétences. Ce texte répond au constat du morcellement de l'action des collectivités territoriales, source de coûts élevés et de pertes d'efficacité pour l'action publique. (...) Je reconnais que l'impact financier de la réforme dépend, pour l'essentiel, de décisions prises par les collectivités territoriales, dans le respect du principe de libre administration, mais que, en réduisant les doublons et en clarifiant la répartition des compétences, le projet de loi devrait conduire à des économies. »*

Question d'actualité au gouvernement sur les subventions des départements aux communes 17 décembre 2009

Charles Guené, Sénateur de la Haute-Marne :

« Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. En cette fin d'année, la plupart des élus suivent de manière attentive nos travaux concernant la réforme de la taxe professionnelle et celle des collectivités territoriales. Il faut dire que les enjeux financiers sont de taille.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, la commission mixte paritaire, réunie lundi dernier, a validé le dispositif adopté par le Sénat, qui apporte aux collectivités une plus grande autonomie financière et des ressources fiscales mieux garanties en diminuant fortement le volume des dotations de l'État et en assurant une meilleure dynamique des recettes au-delà de 2011. (...)

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, M. Jean-Patrick Courtois, l'excellent rapporteur de la commission des lois, a mis en avant l'importance de clarifier la pratique des financements croisés. Tel est d'ailleurs l'objet de l'article 35 du projet de loi de réforme des collectivités territoriales - j'en parle ici en connaissance de cause, puisque je suis rapporteur pour avis de ce texte.

La clarification des compétences exercées par les collectivités territoriales et l'encadrement de la pratique des cofinancements sont aujourd'hui une nécessité. On constate en effet une grande confusion dans l'exercice des compétences, enchevêtrement qui nuit à la clarté des choix publics et rend difficile la maîtrise de la dépense publique locale.

Cependant, les maires, plus particulièrement ceux des communes rurales, expriment des inquiétudes au sujet de la réforme des collectivités territoriales. Ils craignent de ne plus pouvoir bénéficier du soutien des autres collectivités territoriales pour financer leurs projets locaux de solidarité et d'aménagement du territoire. (...)

Or, clarifier et simplifier les financements croisés ne signifie pas les supprimer !

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter davantage de précisions sur ce sujet, afin de rassurer nos maires, dont les inquiétudes, je le répète, sont quelquefois légitimes ? »

Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :

« Monsieur le sénateur, je veux avant toute chose rappeler une réalité : le projet du Gouvernement vise non pas à supprimer ou à interdire les cofinancements, bien sûr, mais à les rendre plus simples, plus lisibles, et donc plus efficaces.

Votre intervention appelle deux réponses : l'une de fond, l'autre de forme.

Sur le fond, depuis plusieurs années, tous les rapports publics pointent l'enchevêtrement des compétences et la complexité de notre système de financements croisés. Les maires doivent souvent effectuer un véritable parcours d'obstacles avant d'obtenir la totalité des financements nécessaires à la réalisation de leur projet. Dès lors, et vous le savez tous, mesdames, messieurs les sénateurs, un seul mandat n'est parfois pas suffisant. L'article 35 du projet de loi de réforme des collectivités territoriales, que votre commission des lois a adopté hier, vise à apporter cette clarification. Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage appuyé au remarquable travail du président de la commission des lois, M. Jean-Jacques Hyest, et du rapporteur, M. Jean-Patrick Courtois. Le soutien du département aux communes rurales sera donc explicitement confirmé. Comme je l'ai déjà indiqué lors du congrès de l'Association des maires de France, les communes, qui conserveront la clause de compétence générale, pourront continuer à bénéficier de financements extérieurs substantiels.

Sur la forme, monsieur Guené, au premier projet de loi, qui posera le socle - c'est l'objet de l'article 35 -, succédera un texte visant à préciser les compétences des collectivités, lequel s'appuiera sur le très bon travail effectué par la commission Belot. Monsieur le sénateur, je suis pleinement convaincu que les communes seront les premières bénéficiaires de cette réforme. (...) »